



On m'accuse de contrefaçon que dois je faire ?

Par **sannd**, le **14/05/2015** à **11:21**

Bonjour,

J'ai vendu 2 sac sur ebay à une acheteuse, je lui en est vendu 1 au mois de février (Sac Lancaster vendu à 79 euros), elle en était ravi et le mois suivant donc au mois de mars elle me rachète un sac (Hype means nothing vendu 40 euros) quelle reçoit et qu'elle trouve aussi parfait !

Cependant, au mois de mai elle revient vers moi en me disant que mes sacs sont de la contrefaçon et qu'elle exige un remboursement sous peine qu'elle irait porter plainte. Je lui est dit que tout retour sera refusé et que aucun remboursement sera effectuer.

Elle me dit qu'elle est parti enfaîte chez cash express que sois disant il aurait fait expertisé l'authenticité de mes sacs à la gendarmerie section gelac et qu'ils s'avère que mes sacs sont des purs copies.

Je lui est dit l'endroit ou j'avais acheter mes sacs 1 acheté chez Colette, boutique parisienne et un autre au centre commercial de créteil soleil. (Je n'est plus les factures de ces sacs étant donné que cela fait environ 2, 3 ans que je les ai acheté)

Je n'arrive pas à comprendre comment la gendarmerie peut juger l'authenticité de mes sacs en particulier le sac Hype Means Nothing car je pense qu'ils ne connaissent même pas cette marque et qu'en plus de cela ce n'est pas une marque de luxe.

Elle m'accuse donc de lui vendre de la contrefaçon, veut porter plainte contre moi ET **POURTANT** je lui est envoyé des liens lui montrant que le sac existe belle et bien sur un site

partenaire de Lancaster au prix de 195 euros et la seule chose qu'elle trouve à dire c'est que je ne lui est pas envoyé la bandoulière du sac.

Mes sacs on soit disant été saisi donc je ne les reverrais pas et elle exige le remboursement, sous peine de porter plainte contre moi. Donc je me fais doublement avoir.

Que dois je faire ? J'ai 19 ans seulement ...

Par **Tisuisse**, le **14/05/2015** à **12:54**

Bonjour,

Laissez-la contester car il lui faudra prouver :

1 - que c'est vraiment de la contre-façon (expertise à ses frais),

2 - que ces sacs viennent bien e chez vous et non d'ailleurs.

Autant dire : mission quasi impossible.

Par **sannd**, le **14/05/2015** à **12:58**

Bonjour,

J'ai appeler le magasin cash express d'Angoulême ou elle les avaient vendu, il m'ont eu même confirmer que mon sac Lancaster était un faux. Il m'ont dit que c'était à moi de payer l'expertise ou que je devais sinon la remboursé.

J'ai pourtant payer ce sac 210 euros en magasin.

Par **alterego**, le **14/05/2015** à **16:03**

Bonjour,

Je patage la réponse de Tisuisse.

Vous avez égaré les factures, soit.

Lors de vos achats, quels moyens de paiement avez-vous utilisés ?

Cordialement

Par **sannd**, le **14/05/2015** à **16:31**

Bonjour,

Ma mere avait régler par carte bancaire.

Cette dame veut que je lui rembourse les deux sacs or que quand j'ai appelé cash express ils m'ont dit qu'ils avaient expertiser seulement le sac Lancaster.

Par **alterego**, le **15/05/2015** à **14:46**

Bonjour,

Votre maman ayant payé par carte bancaire il est possible de retrouver les commerçants et de leur demander un duplicata des factures.

Ne racontez pas votre histoire mais, éventuellement, prétextez qu'ils vous ont été volés et que pour vous indemniser votre assureur vous demande de produire un duplicata des factures. Tout ceci avec beaucoup de courtoisie.

Cordialement

Par **sannd**, le **15/05/2015** à **16:18**

Bonjour,

Je vous remercie infiniment, j'irais les voir alors ...

Bien cordialement,
Sandrine